



Conseil de Paris  
Séance des 6, 7, 8 et 9 février 2024

**Vœu relatif à l'exploitation de l'Aquarium de Paris lors des Jeux olympiques et paralympiques déposé par Maud Lelièvre et les élus du groupe MoDem, Démocrates et Écologistes.**

Considérant que la tenue des Jeux olympiques et paralympiques 2024 à Paris est connue depuis le 13 septembre 2017 ;

Considérant que sur le secteur du Trocadéro, les premiers aménagements seront engagés le 20 mars dans les parties intérieures du site et les premières incidences de circulation seront perceptibles à compter du 1er mai 2024 ;

Considérant que l'Aquarium de Paris situé dans les jardins du Trocadéro est un lieu qui a accueilli 850 000 de visiteurs en 2023, sans compter 200 000 clients sur l'Esplanade Bernard-Dupérier dont il a la jouissance exclusive ;

Considérant que les périmètres de sécurité publiés par la Préfecture de Police font état qu'une partie de l'avenue Albert de Mun et de l'avenue des Nations Unies, les seules permettant d'accéder à l'Aquarium de Paris, sont inscrites dans le périmètre de site de compétition et en accès motorisé interdit ;

Considérant que le site du Trocadéro offrira chaque jour, pendant les Jeux olympiques, du 23 Juillet au 8 août, puis pendant les Jeux paralympiques du 2 au 5 septembre, une diffusion d'épreuves en direct sur écran géant, rencontres avec les médaillés du jour, séances de dédicace, initiations et démonstrations sportives, performances artistiques ;

Considérant que l'Aquarium de Paris accueille près de 13 000 poissons, une trentaine de grands requins, et 2 500 méduses dans 4 000 000 de litres d'eau ;

Considérant que la survie de ces espèces dépend du personnel de l'aquarium qui, quotidiennement, doit les nourrir, nettoyer les bassins ou encore contrôler la température de l'eau ainsi que l'éclairage des bassins ;

Considérant les contraintes d'exploitations auxquelles seront soumises le personnel de l'aquarium (environ 150 salariés pour 100 équivalents temps pleins) durant toute la période des Jeux olympiques et paralympiques, tant sur les conditions d'accès à leur lieu de travail, que sur la gestion quotidienne du site telle que la gestion des déchets par exemple ;

Considérant la difficulté pour les visiteurs d'accéder au site, doublé des difficultés de transports et des contraintes de sécurité,

Considérant que l'Aquarium de Paris est exploité sans aucune subvention ni concours public par une société à mission privée, statutairement vouée au développement de l'éducation informelle à l'environnement de l'Océan,

Considérant que les Jeux olympiques et paralympiques ne devraient pas conduire à des pertes d'exploitation considérables en haute période de fréquentation, alors que la période estivale 2024 représente un gain potentiel important pour l'Aquarium de Paris du fait de l'affluence inédite que connaîtra Paris ;

Considérant qu'à ce jour, ni la Ville de Paris, ni la Préfecture n'a annoncé d'éventuelles mesures d'indemnisation ;

Considérant également que la tenue des Jeux olympiques et paralympiques ne doit pas se faire au détriment du quotidien du personnel ou des familles parisiennes et que la conciliation de tous les intérêts doit être privilégiée ;

**Maud Lelièvre et les élus du groupe MoDem, Démocrates et Écologistes émettent le vœu suivant :**

- que la Ville de Paris et la Préfecture de Police détaillent précisément les modalités permettant à l'Aquarium de Paris de maintenir l'exploitation la plus normale possible du site, lors des Jeux olympiques et paralympiques 2024 ;
- que la Préfecture de police explicite quelle indemnisation serait envisageable en cas d'impossibilité prolongée d'accès au site pour des raisons de sécurité .
- que la Ville de Paris fasse connaître ses intentions, quant à une éventuelle indemnisation versée à l'Aquarium de Paris, en compensation de ses pertes d'exploitation.